

## EXADEX

Société Civile Professionnelle  
Titulaire d'un Office  
d'Huissier de Justice

Brigitte GUILLEMAIN  
Bruno DURROUX  
Luc LANÇON  
Sandrine SCHUYTEN  
Michaël GEORGET



161 rue Yves Montand - Parc 2000 –  
CS 978003  
34089 MONTPELLIER CEDEX 4

Tél 04 67 06 18 45 –  
Fax 04 67 58 82 74  
Service constat : 04.67.06.19.79 –  
constat@exadex.fr

## ACTE d'HUISSIER DE JUSTICE



Coût **289,22 € euros TTC**

HONORAIRES		220,94 €
Déplacement		7,67 €
vacation		0,00 €
total HT		228,61 €
tva	20,00%	45,72 €
Taxe fiscale		14,89 €
TOTAL TTC		289,22 €

Référence : **V-71513-2**

## PROCES VERBAL DESCRIPTIF

### L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT QUATRE MAI

A la requête de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC**, société coopérative à capital variable, régie par les articles L 512-20 et s du Code Monétaire et Financier, dont le n° SIREN est 492 826 417 et immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le même numéro, dont le siège est Avenue du Montpelliéret, MAURIN, 34970 LATTES CEDEX, agissant par son représentant légal en exercice ès-qualité, domicilié en cette qualité audit siège

Ayant constitué **Maitre Pascal ADDE-SOUBRA**, membre de la SCP **GRAPPIN ADDE-SOUBRA**, Avocat près le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER, y demeurant Espace Pitot Bat C, 60 Place J. Mirouze, au cabinet duquel domicile est élu pour la présente procédure et ses suites.

Agissant **en vertu** :

De la grosse en la forme exécutoire d'un acte authentique de prêt reçu par **Maitre Valery FLANDIN**, Notaire à Prades Le Lez, en date du 9 juin 2010, ayant donné lieu à sûreté publiée au Service de la Publicité Foncière de MONTPELLIER 1, le 15 juillet 2010, vol. 2010 V n°5529

Et en vertu d'un commandement de payer valant saisie immobilière pour la somme de **165 864.77 euros TTC** outre les intérêts et autres dus, en date du 9 avril 2019, et ce, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret N° 2006 – 936 du 27 juillet 2006.

Je soussigné, **Bruno DURROUX**, Huissier de Justice Associé au sein de la **SCP EXADEX** Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice (Guillemain-Durroux-Lançon-Schuyten-Georget) à MONTPELLIER, y demeurant 161 rue Yves Montand, Parc 2000,

Certifie m'être transporté le **24 mai 2019** sur le territoire de la Commune de LA GRANDE MOTTE (Hérault) et sur la propriété de

XXX

Pour dresser le présent, j'ai fait procéder à une ouverture de portes par Monsieur **Adrien AMADOU, SOS RAPID DEPANNAGES**, serrurier, en présence de deux témoins Messieurs **Bakary KONATE** et **Youcef DOUAR**

Les biens et droits immobiliers dont s'agit sur la Commune de LA GRANDE MOTTE (Hérault)

Dans un ensemble immobilier situé 166 rue des Navigateurs, cadastré section AB n°14 pour une contenance de 1 ha 11 a et 85 ca

Le LOT N°59 : un local commercial au rez-de-chaussée, portant le n° 59 du plan comprenant loggia et la jouissance privative d'un jardin et les 43/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le LOT N°60 : un local commercial au rez-de-chaussée, portant le N°60 du plan comprenant loggia et la jouissance privative d'un jardin et les 43/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Etant précisé que ces deux lots sont destinés à un usage d'habitation, avec accord préalable de la Mairie de LA GRANDE MOTTE en date du 26 mai 2010, suite à une déclaration déposée le 7 mai 2010.

Règlement de copropriété - Etat descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître **DURAND**, notaire à LA GRANDE MOTTE le 29 octobre 1982, publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1 le 21 décembre 1982, vol. 263 P n°35

Déclarant en outre que ces biens appartiennent à XXX, suivant acte reçu par **XX**

**LOT N°59 et LOT N° 60** : il s'agit de deux locaux réunis en un seul pour former logement d'habitation et il est à noter que la porte d'entrée du lot 59 est condamnée.

Le logement présente une surface Loi Carrez totale de 48.07 m2 pour une surface au sol totale de 104.07 m2 suivant certificat de superficie privative dressé par **FOCUS** et joint au présent

Il se décompose comme suit :

Un séjour/cuisine avec porte d'entrée et porte fenêtre coulissante donnant sur terrasse (ancien lot n°60)

Un dégagement avec ouverture en forme d'arche donnant sur le séjour

Un WC avec chasse d'eau encastrée

Une salle d'eau avec meuble lavabo et rangées de faïences murales,

Une chambre avec porte fenêtre coulissante donnant sur terrasse

Les terrasses ont été réunies en une seule compte tenu de l'absence de séparation

Sols : carrelage

Murs : peinture

Plafond : peinture

Menuiseries extérieures : aluminium

Absence de chauffage et de production d'eau chaude

Le bien est actuellement en travaux et donc sans occupation.

Ce logement fait partie de la RESIDENCE PACIFIC dans le quartier du Couchant, dont le syndic de copropriété est le cabinet **STEPHANE THOMAS IMMOBILIER (STI)** 88 avenue Fages à LA GRANDE MOTTE

J'ai joint au présent les diagnostics immobiliers réalisés par **FOCUS** :

Amiante

Termites

Etat des risques et Pollutions

Métrage

Electricité

J'ai également joint le plan de masse de la copropriété PACIFIC et les photographies suivantes :

Séjour (photo 1)

Dégagement (photo 2)

Chambre (photo 3)

Terrasse (photo 4)

N'ayant plus à procéder, je me suis retiré et de tout ce qui précède, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

**Bruno DURROUX**



Bruno DURROUX  
Huissier de Justice



Photo n° 1



Photo n° 2



**Photo n° 3**



**Photo n° 4**